

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 23 avril 2024

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 17/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois d'avril, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : **M. Pierre SAVELLI, Paul TIERI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Jean-Charles LEONARDI** et 4 conseillers **absents** M. Louis POZZO di BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Jean ZUCCARELLI, Michel ROSSI:

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Jean-Charles LEONARDI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°252 du 23-04-24**Domaine : Mesure sociale de tarification de l'eau.**

Vu les dispositions de l'article L.2224-12-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la régie ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie du 29 février 2024 portant approbation de la convention de transmission de données passée avec la CAF 2B ;

Considérant la validation de ladite convention par la CNAF et de sa signature prévue au 29 avril 2024 ;

Considérant la nécessité d'instaurer des mesures sociales de tarification pour les ménages en situation de précarité sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Bastia au vu des données transmises par la CAF2B;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240423-2024-252-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 23 avril 2024

Délibération n°252 du 23-04-24

Domaine : Mesure sociale de tarification de l'eau

Le Président ayant donné lecture du rapport n°1

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Adopte une mesure sociale de tarification par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement au paiement de la facture d'eau.

2/ Adopte le versement d'un chèque « eau » à déduire directement sur la facture des titulaires d'un contrat actif en eau potable pour une résidence principale qui sont allocataires des minimas sociaux au vu des éléments d'information produits par la CAF2B ;

3/ Fixe le montant de cette aide à 50€ annuel par abonné, titulaire d'un contrat qui présente une consommation supérieure ou égale à 10 m3.

4/ Autorise le directeur à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre ce dispositif ;

5/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20240423-2024-252-DE Date de télétransmission : 23/04/2024 Date de réception préfecture : 23/04/2024 Page 2 sur 2
